

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR CONCERNANT LES RESERVATIONS VIA DES OPERATEURS NUMERIQUES
EN EXCLUSIVITE**

Cette attestation est destinée aux hébergeurs qui utilisent uniquement des opérateurs numériques pour la collecte et le reversement de la taxe de séjour.

Elle permettra d'être exempter de production de déclarations mensuelles de taxe de séjour, de ne plus recevoir les relances automatiques tous les 15 jours. Si vous êtes concernés, merci de remplir le document et de le transmettre par mail à ampmetropole@taxesejour.fr ou par courrier à la régie de recettes taxe de séjour Métropole Aix Marseille Provence BP 48014 Marseille Cedex 02

Je soussigné(e), (nom, prénom ou nom de la société) _____ agissant en qualité d'exploitant(e) ou de représentant(e) légal(e) de l'établissement situé au (adresse complète) _____ **certifie sur l'honneur commercialiser mon hébergement exclusivement via une plateforme en ligne intermédiaire de paiement (opérateurs numériques)** pour la collecte et le reversement de la taxe de séjour.

1. Mon hébergement est actuellement référencé sur les opérateurs numériques suivants :

(Entourer ou cocher les plateformes utilisées et en ajouter si nécessaire) :

Airbnb Booking.com Abritel/HomeAway Greengo

Autre(s) : _____

2. Je certifie que les plateformes numériques mentionnées ci-dessus perçoivent la taxe de séjour auprès des occupants de mon hébergement et procèdent à son reversement à la Métropole Aix-Marseille-Provence conformément à la réglementation en vigueur.
3. J'ai vérifié que ces opérateurs sont habilités à collecter et reverser la taxe de séjour.
4. Je m'engage à déclarer avec exactitude toutes les autres nuitées perçues par d'autres moyens de réservation (directes, site personnel, agences, etc.), ainsi que les éventuelles exonérations.
5. J'ai été informé(e) que la collectivité, effectuera chaque année un contrôle croisé entre les déclarations et les tableaux de reversement transmis par les opérateurs numériques.
6. Je reconnais que tout manquement ou inexactitude dans mes déclarations pourra entraîner une régularisation, voire des sanctions conformément à la réglementation en vigueur (article L2333-34-1 du code général des collectivités territoriales).
7. Je m'engage, par la présente attestation, à informer immédiatement la collectivité territoriale en cas de modification des informations ci-dessus, notamment en cas de changement de plateforme numérique ou d'arrêt de l'activité de location.

Cette attestation est valable pour l'année 2026 et devra être renouvelé au 1^{er} janvier 2027.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à, le.....

Signature :